



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et protection civile**

Metz, le 27 septembre 2021

Le préfet de la Moselle

Affaire suivie par : Marion GIRARDIN  
Tél : 03 87 34 87 85  
E-mail : marion.girardin@moselle.gouv.fr

à

Liste in fine

**OBJET : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

P. J. : Arrêté du 24 septembre 2021 publié au Journal officiel le 27 septembre 2021

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date du 24 septembre 2021 publié au journal officiel le 27 septembre 2021, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue.

Je vous précise que vos administrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal officiel pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.

Un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe au chef du SIDPC,

Myriam MATTLIN

## Liste des destinataires

- Altviller
- Betting
- Béning-lès-Saint-Avoid
- Hombourg-Haut
- Lachambre
- Macheren
- Pontoy
- Pournoy-la-Chétive
- Seingbouse
- Valmont